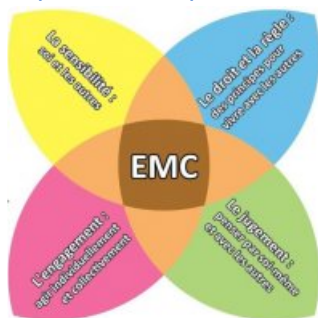




Programmes d'EMC des cycle 2, cycle 3 et cycle 4, pour la rentrée 2020

publié le 11/08/2020 - mis à jour le 11/09/2020

Ecole - Collège

Descriptif :

L'arrêté du 12 juin 2015 fixant le programme d'enseignement moral et civique de l'école élémentaire et du collège est abrogé.

EMC - Programmes

Sommaire :

- Mieux intégrer les enjeux de la transition écologique dans tous les enseignements
- Les finalités de l'enseignement moral et civique du cycle 2 au cycle 4
- Compétences travaillées du cycle 2 au cycle 4

● Mieux intégrer les enjeux de la transition écologique dans tous les enseignements

Le [bulletin officiel n°31 du 30 juillet 2020](#) [↗](#) aborde les nouveaux programmes entrant en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2020.

Cette publication des nouveaux programmes des cycles 1, 2, 3, 4 répond à la nécessité de **mieux prendre en compte les différents aspects de cette transition écologique dans nos enseignements.**

Les [programmes d'enseignement moral et civique](#) [↗](#) des cycles des apprentissages fondamentaux (cycle 2), de consolidation (cycle 3) et des approfondissements (cycle 4) ont été modifiés. L'arrêté du 12 juin 2015 fixant le programme d'enseignement moral et civique de l'école élémentaire et du collège est abrogé.

 [Programme d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux \(cycle 2\) - Extrait du Bulletin officiel n°31 du 30 juillet 2020 - annexe 1](#) (PDF de 1.9 Mo)
Programmes d'EMC pour la rentrée 2020

 [Programme d'enseignement du cycle de consolidation \(cycle 3\) - Extrait du Bulletin officiel n°31 du 30 juillet 2020 - annexe 2](#) (PDF de 1.6 Mo)
Programmes d'EMC pour la rentrée 2020

 [Programme d'enseignement du cycle des approfondissements \(cycle 4\) - Extrait du Bulletin officiel n°31 du 30 juillet 2020 - annexe 3](#) (PDF de 987.3 ko)
Programmes d'EMC pour la rentrée 2020

● Les finalités de l'enseignement moral et civique du cycle 2 au cycle 4

L'EMC poursuit trois finalités qui sont intimement liées entre elles.

○ 1) Respecter autrui

La morale enseignée à l'école est une morale civique en lien étroit avec les principes et les valeurs de la citoyenneté républicaine et démocratique. L'adjectif « moral » de l'enseignement moral et civique renvoie au projet d'une appropriation par l'élève de principes garantissant le respect d'autrui. Cette morale repose sur la conscience de la

dignité et de l'intégrité de la personne humaine, qu'il s'agisse de soi ou des autres, et nécessite l'existence d'un cadre définissant les droits et devoirs de chacun.

Respecter autrui, c'est respecter sa liberté, le considérer comme égal à soi en dignité, développer avec lui des relations de fraternité. C'est aussi respecter ses convictions philosophiques et religieuses, ce que permet la laïcité.

○ 2) Acquérir et partager les valeurs de la République

Le code de l'éducation affirme « qu'outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République » (article L. 111-1). Cette mission est réaffirmée dans le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture : « L'École a une responsabilité particulière dans la formation de l'élève en tant que personne et futur citoyen. Dans une démarche de coéducation, elle ne se substitue pas aux familles, mais elle a pour tâche de transmettre aux jeunes les valeurs fondamentales et les principes inscrits dans la Constitution de notre pays ».

Les valeurs et principes de la République fondent le pacte républicain garant de la cohésion nationale, en même temps qu'ils protègent la liberté de chaque citoyen. Les transmettre et les faire partager est une oeuvre d'intégration républicaine ; ces valeurs et principes relient la France à la communauté des nations démocratiques, à l'échelle européenne comme à l'échelle mondiale.

Les quatre valeurs et principes majeurs de la République française sont la liberté, l'égalité, la fraternité, et la laïcité. S'en déduisent la solidarité, l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que le refus de toutes les formes de discriminations. L'enseignement moral et civique porte sur ces principes et valeurs, qui sont nécessaires à la vie commune dans une société démocratique et constituent un bien commun s'actualisant au fil des débats dont se nourrit la République.

○ 3) Construire une culture civique

La conception républicaine de la citoyenneté insiste à la fois sur l'**autonomie du citoyen** et sur **son appartenance à la communauté politique** formée autour des valeurs et principes de la République. Elle signale l'importance de la loi et du droit, tout en étant ouverte à l'éthique de la discussion qui caractérise l'espace démocratique.

Elle trouve son expression dans le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, selon lequel l'École « *permet à l'élève d'acquérir la capacité à juger par lui-même, en même temps que le sentiment d'appartenance à la société. Ce faisant, elle permet à l'élève de développer dans les situations concrètes de la vie scolaire son aptitude à vivre de manière autonome, à participer activement à l'amélioration de la vie commune et à préparer son engagement en tant que citoyen* ».

La culture civique portée par l'enseignement moral et civique articule quatre domaines : la sensibilité, la règle et le droit, le jugement, l'engagement.

▶ La culture de la sensibilité permet d'identifier et d'exprimer ce que l'on ressent, comme de comprendre ce que ressentent les autres. Elle permet de se mettre à la place de l'autre.

La culture de la règle et du droit unit le respect des règles de la vie commune et la compréhension du sens de ces règles. Elle conduit progressivement à une culture juridique et suppose la connaissance de la loi.

▶ La culture du jugement est une culture du discernement. Sur le plan éthique, le jugement s'exerce à partir d'une compréhension des enjeux et des éventuels conflits de valeurs ; sur le plan intellectuel, il s'agit de développer l'esprit critique des élèves, et en particulier de leur apprendre à s'informer de manière éclairée.

▶ La culture de l'engagement favorise l'action collective, la prise de responsabilités et l'initiative. Elle développe chez l'élève le sens de la responsabilité par rapport à lui-même et par rapport aux autres, à la nation et à l'environnement (climat, biodiversité, etc.).

Cette culture civique irrigue l'ensemble des enseignements, elle est au coeur de la vie de l'école et de l'établissement, elle est portée par certaines des actions qui mettent les élèves au contact de la société. En particulier, les actions concernant l'éducation au développement durable, au service de la prise de conscience écologique, ont vocation à contribuer à la culture de l'engagement individuel comme collectif, citoyen avant tout, au service du respect et de la protection de l'environnement à toutes les échelles, et à court et moyen termes.

● Compétences travaillées du cycle 2 au cycle 4

○ Culture de la sensibilité

- ▶ Identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments.
- ▶ S'estimer et être capable d'écoute et d'empathie.
- ▶ Exprimer son opinion et respecter l'opinion des autres.
- ▶ Accepter les différences.
- ▶ Être capable de coopérer.
- ▶ Se sentir membre d'une collectivité.

○ Culture de la règle et du droit

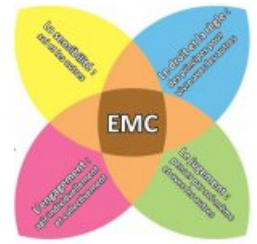
- ▶ Respecter les règles communes.
- ▶ Comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique.
- ▶ Comprendre les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques.
- ▶ Comprendre le rapport entre les règles et les valeurs.

○ Culture du jugement

- ▶ Développer les aptitudes au discernement et à la réflexion critique.
- ▶ Confronter ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat argumenté et réglé.
- ▶ S'informer de manière rigoureuse.
- ▶ Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.
- ▶ Avoir le sens de l'intérêt général.

○ Culture de l'engagement

- ▶ Être responsable de ses propres engagements.
- ▶ Être responsable envers autrui.
- ▶ S'engager et assumer des responsabilités dans l'école et dans l'établissement.
- ▶ Prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience civique.
- ▶ Savoir s'intégrer dans une démarche collaborative et enrichir son travail ou sa réflexion grâce à cette démarche.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.